

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2016-11 du 16 mars 2016 portant nomination
à l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1630245S

Le président de l'Établissement français du sang,
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;
Vu la délibération n° 2016-04 du conseil d'administration de l'Établissement français du sang en date du 15 mars 2016,

Décide:

Article 1^{er}

M. Frédéric DEHAUT est nommé directeur de l'Établissement de transfusion sanguine des Pays de la Loire pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} avril 2016. Pour l'exercice de sa mission, en application de l'article L.1223-4 du code de la santé publique, M. Frédéric DEHAUT bénéficie d'une délégation de pouvoir et de signature pour la gestion de l'Établissement de transfusion sanguine des Pays de la Loire dont les conditions et l'étendue sont précisées par un acte annexé à la présente nomination (décision n° DS 2016-23 du 16 mars 2016).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 mars 2016.

Le président de l'Établissement français du sang,
F. TOUJAS